

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 28 juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean Michel, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. FRELASTRE Jean-Michel et PELLOUX Jacques,

## Délibération n° 2014/82

**OBJET : ACQUISITION D'UN ENGIN DE DAMAGE POUR LE SITE NORDIQUE DE LARCHE :  
DEMANDE DE SUBVENTION REGION PACA.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDÉRANT** que l'engin de damage actuel du site de Larche est en fin de vie, et qu'il y a lieu de le changer.

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition de l'engin actuel date de 2003, que l'amortissement de celui-ci, ainsi que l'emprunt dont il faisait l'objet, sont désormais échus.

**VU** l'avis favorable de la commission APN réunie le 30 juin 2014 pour l'acquisition d'un nouvel engin de damage pour le site nordique de Larche dont les caractéristiques générales seront les mêmes que l'engin actuel.

**VU** le cout estimatif initial pour l'acquisition d'un engin de damage approprié, qui s'élève à **130 000.00 € HT.**

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord de principe pour l'acquisition d'un engin de damage.
- **SOLLICITE** de la part de la Région PACA une subvention la plus élevée possible.
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération qui, compte tenu des subventions escomptées, pourrait s'établir comme suit (financement par crédit-bail) :

### DÉPENSES

• Acquisition d'un engin de damage.....	130 000,00 € HT
	<hr/>
	130 000,00 € HT

### RECETTES

• Région .....	15 000,00 €
• Autofinancement Communauté de communes Vallée de l'Ubaye..	115 000,00 €
	<hr/>
	130 000,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget annexe ski de la Communauté, section de fonctionnement, article 6122, service Larche.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette opération.
- **SOLLICITE** du Conseil Régional, compte tenu des contraintes saisonnières, l'autorisation de procéder aux démarches liées à cette opération avant sa décision d'attribution de subvention.

Ainsi fait et délibéré et en séance, les jour, mois, et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. Jacques MARTIN

